



Belpotato.be - Secrétariat wallon
Rue du Bordia 4, 5030 Gembloux

Qui est Belpotato.be ?

Belpotato.be a été fondée par les organisations de producteurs belges ABS, Boerenbond, FWA et FiWAP, ainsi que par les organisations de négoce et de transformation Belgapom et FiWAP. L'objectif est d'assurer l'équilibre paritaire entre les producteurs et les acteurs du négoce/de la transformation, ainsi qu'entre la Flandre et la Wallonie.

Que fait Belpotato.be ?

Belpotato.be est l'organisation professionnelle belge du secteur de la pomme de terre, qui organise la concertation et la coordination entre tous les acteurs de la filière. La filière de la pomme de terre est confrontée à de nombreux défis. Ce n'est que par la concertation et la coopération au sein de la filière que le secteur pourra s'adapter aux besoins de l'époque et rester à la pointe sur les marchés belge et mondial.

Comment fonctionne Belpotato.be ?

Belpotato.be travaille sur des thèmes et des défis d'actualité dans la filière de la pomme de terre. Ce travail est coordonné au sein de groupes de travail composés de producteurs et d'acteurs du commerce et de la transformation, complétés si nécessaire par des experts issus de la recherche ou des pouvoirs publics. Les groupes de travail actuels sont : 1) les relations contractuelles, au sein desquels le code de conduite contractuel a été élaboré ; 2) les plants, avec l'objectif d'améliorer l'approvisionnement du marché belge en plants de qualité ; 3) la conservation et l'après-CIPC, au sein desquels nous avons abordé les défis liés à la conservation ; et 4) la communication, au sein desquels nous mettons en avant l'importance d'une filière de la pomme de terre forte en Belgique.

Que représente Belpotato.be pour le producteur de pommes de terre ?

Belpotato.be répond aux défis auxquels sont confrontés les producteurs et recherche des solutions à long terme bénéfiques pour l'ensemble de la filière. Grâce au code de conduite élaboré par Belpotato.be pour les relations contractuelles, de nombreuses zones d'ombre dans les accords entre producteurs et négociants ou transformateurs ont été levées. Nous avons pu proposer des solutions concrètes dans le cadre du CIPC et avons publié des directives techniques pour la qualité et l'utilisation des plants.

Que représente Belpotato.be pour le négoce et la transformation ?

Belpotato.be répond aux défis du négoce et de la transformation, et recherche des solutions à long terme qui profitent à l'ensemble de la filière. Grâce au Code de conduite

pour les relations contractuelles élaboré par Belpotato.be, de nombreuses zones d'ombre dans les accords entre producteurs et négociants ou transformateurs ont été levées. Nous avons pu proposer des solutions concrètes dans le cadre du CIPC et avons publié des directives techniques pour la qualité et l'utilisation des plants.

Que représente Belpotato.be pour les pouvoirs publics ?

Belpotato.be est représentatif de l'ensemble du secteur et constitue ainsi un interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics et les parties prenantes de la filière de la pomme de terre. En effet, ce qui a un impact sur une partie de la filière se répercute rapidement sur les autres partenaires de la chaîne. Ce n'est que par la coopération et de bons accords au sein de la filière que nous pourrions développer un secteur de la pomme de terre durable et tourné vers l'avenir en Belgique.

Pourquoi dois-je verser une cotisation à Belpotato.be ?

Belpotato.be est une ASBL qui s'engage en faveur de l'ensemble de la filière. Belpotato.be n'est pas financée par des fonds publics, mais par les entreprises de la filière. Ce n'est que lorsque les producteurs, les négociants et les transformateurs contribuent tous au fonctionnement de l'association que Belpotato.be peut avoir un impact positif sur le développement de l'ensemble du secteur de la pomme de terre en Belgique.

Quel est le montant de la cotisation ?

La cotisation à Belpotato.be est calculée sur la base de la superficie de pommes de terre cultivée l'année précédente. Pour les producteurs, elle s'élève à 15 € (hors TVA) pour les 5 premiers hectares, plus 1,5 € (hors TVA) par hectare supplémentaire. Les négociants et les transformateurs versent un montant équivalent au total apporté par les producteurs, de sorte que le financement de Belpotato.be est assuré exactement pour moitié par les producteurs et pour moitié par les négociants/transformatrices.

Qui doit payer la cotisation ?

Nous demandons une cotisation à tous les producteurs et négociants/transformatrices belges. Côté producteurs la cotisation est basée sur la superficie de pommes de terre déclarée l'année précédente. En cas de location annuelle d'une parcelle, la cotisation peut être payée soit par la personne qui a déclaré la parcelle dans sa PAC, soit par le producteur de pommes de terre qui la loue et l'exploite.

Le négoce / industrie cotisent via Belgapom.

Au total donc, la moitié des cotisations est versée par les producteurs et l'autre moitié par les négociants/transformatrices.

Quand et comment sont envoyées les factures de cotisation ?

Les factures seront envoyées en août – septembre 2026 par courriel aux producteurs qui ont complété le formulaire en ligne.